

DÉCRET N° 2020 – 502 DU 14 OCTOBRE 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- vu** le décret n° 2010-478 du 05 novembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence béninoise pour l'Environnement, tel que modifié par le décret n° 2020-475 du 30 septembre 2020 ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 octobre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour l'Environnement, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Jeanne Josette ACACHA AKOHA** : représentante du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Arnaud Yémalin ZANNOU** : représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Kokou NAKPON** : représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- monsieur **Malikiyou Sourou AWO** : représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la pêche ;
- monsieur **Hugues Oscar LOKOSSOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Agnidé Emmanuel LAWIN** : représentant du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- monsieur **Crespin GUIDI** : représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale.

Article 2

Madame **Jeanne Josette ACACHA AKOHA** est nommée Présidente du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour l'Environnement.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable pour compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

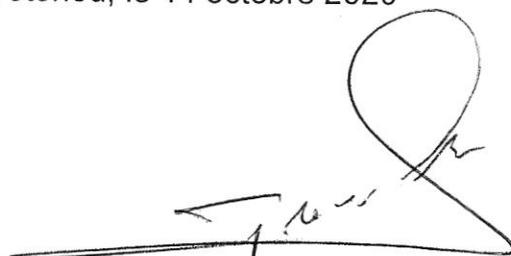
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 octobre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



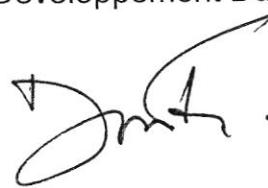
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCVDD 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ;
INTERESSE 1 ; JORB 1.